

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 7 décembre 2016

Lors de cette séance, réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Pichard, le Conseil d'Administration :

- ✓ A décidé de confier à la commission finance la rédaction du dossier de subvention du Conseil Départemental (à rendre avant le 23 janvier 2017). Dans ce dossier seront mis en avant des actions spécifiques qui vont au-delà du rôle normal d'un comité pour ses clubs (nouvelle prérogative de cette instance)
- ✓ A décidé de la mise en place d'un questionnaire à destination des jeunes joueurs des TDJ, parents, entraîneurs et responsables des écoles de jeunes afin d'identifier leurs besoins, pour, à terme, repenser quelques aspects du circuit jeune et recenser les éventuels besoins des clubs. Amandine Miller, assistée de la commission jeune, rédigera ce questionnaire pour une utilisation début 2017.
- ✓ A décidé de rédiger un règlement particulier type des TDJ pour faciliter l'homologation des tournois et améliorer l'organisation de ces derniers. Laurent Guillaud et Antoine Charbonnet se chargent de cela en accord avec les Juge-Arbitres du département et la commission homologation de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.
- ✓ A décidé de confier à Laurent Guillaud et Antoine Charbonnet un travail de test des anciens fichiers des TDJ pour essayer d'en améliorer les échéanciers (notamment concernant les temps d'attente entre les matchs)
- ✓ A décidé de soutenir la volonté de mise en place d'un regroupement Elite des meilleurs jeunes du bassin Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey, Belley. Ces regroupements auraient lieu à Ambérieu, aux mêmes dates que les regroupements Elite du bassin Sud-Ouest, les samedis matins (sous réserve de l'accord des 3 clubs).
- ✓ A décidé d'organiser des visites de clubs non affiliés (1 par club) par l'intermédiaire de Christophe Hyvernats (pour Jassans-Riottier et Ars-Sur-Formans) et Antoine Charbonnet (pour Montluel et Leyment) dans le but de les rapprocher de la FFBAD.
- ✓ A décidé de confier à Antoine Charbonnet la rédaction d'un argumentaire concernant la mise en place de clubs FFBAD « parrains » pour accueillir en leur sein, des structures non affiliés afin de faciliter leur entrée dans le giron fédéral.
- ✓ A décidé d'engager une procédure à l'encontre du club « ASPTT Bourg en Bresse » qui ne licencie pas tous ses adhérents cette saison. La procédure reste encore à définir.

Fait le 8 décembre 2016 à Bourg en Bresse.
Mr le président Frédéric Pichard